Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260513-DEL482026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 7 mai 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Rodolphe BIELINSKI ayant donné procuration à Mme Mathilde CONTY, M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY, Mme Mathilde GOULM ayant donné procuration à Mme Cinzia TADDEI.
Secrétaire : Mme Nathalie CARIOU.

N°2026/048 – Avenant n°1 à la Convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public.

Le SDEF (Syndicat Départemental d'électrification du Finistère) a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée *Intracting*.

L'*intracting* est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF a souhaité accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de Confort-Meilars a ainsi été retenue par le SDEF afin de procéder à la rénovation énergétique de ses luminaires en 2024.

Une convention a été signée entre la commune et le SDEF afin de fixer la prise en charge d'une partie des dépenses engagées par la commune pour la rénovation de son éclairage public. L'objectif était de remplacer l'ensemble du parc non équipé en led.

Le montant des travaux était estimé à 163 000 € HT ; la participation de la commune s'élevait à 88 105.64 € pour la part travaux et 3 028,63 € pour les frais financiers.

L'article 2 de la convention indiquait « En fin d'opération, un bilan financier sera réalisé à partir des travaux dument réalisés. Un avenant à la convention financière sera fait suivant l'ajustement financier des travaux si nécessaire ».

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260513-DEL482026-DE

Ainsi, il résulte du décompte définitif des travaux, une dépense de 132 811.89 € H.T. d'où découle une participation communale comme suit :

	Montant des travaux H.T	Montant des travaux TTC (TVA à 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Subvention Fond Vert		
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led	132 811.89 €	159 374.27 €	50% HT dans la limite de 1 900 € HT (mat et lanterne) et 800 € HT (lanterne) Horloges connectées : a la charge du SDEF	64 111.89 €	1 944.36 €	66 755.64 €	2 294.72 €
Total	132 811.89 €	159 374.27 €		64 111.89 €	1 944.36 €	66 755.64 €	2 294.72 €

Le nouveau tableau financier s'établissant ainsi, le SDEF propose le nouvel échéancier suivant :

	Part travaux	Frais financiers	Échéances	
Échéance 1	6 675.56 €	417.22 €	7 092.78 €	Avant le 1er septembre 2026
Échéance 2	6 675.56 €	375.50 €	7 051.06 €	Avant le 1er septembre 2027
Échéance 3	6 675.56 €	333.78 €	7 009.34 €	Avant le 1er septembre 2028
Échéance 4	6 675.56 €	292.06 €	6 967.62 €	Avant le 1er septembre 2029
Échéance 5	6 675.56 €	250.33 €	6 925.89 €	Avant le 1er septembre 2030
Échéance 6	6 675.56 €	208.61 €	6 884.17 €	Avant le 1er septembre 2031
Échéance 7	6 675.56 €	166.89 €	6 842.45 €	Avant le 1er septembre 2032
Échéance 8	6 675.56 €	125.17 €	6 800.73 €	Avant le 1er septembre 2033
Échéance 9	6 675.56 €	83.44 €	6 759.00 €	Avant le 1er septembre 2034
Échéance 10	6 675.56 €	41.72 €	6 717.32 €	Avant le 1er septembre 2035
Totaux	**66 755.64 €**	**2 294.72 €**	**69 050.36 €**	

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public entre la commune et le SDEF ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale de 69 050.36 € selon l'échéancier précisé dans la convention,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à intervenir.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS
29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU